

UN HABITAT

ADAPTÉ,

CONDITION DU MAINTIEN À DOMICILE

L'avancée dans l'âge ou les accidents de la vie réduisent parfois l'autonomie. Notre mission est de vous accompagner dans l'adaptation de votre logement afin de favoriser autonomie et maintien à domicile. Chaque situation implique une approche globale et personnalisée permettant de proposer des solutions d'habitat adaptées aux besoins.



“ Je ne pouvais plus utiliser ma salle-de-bains. Sur le conseil de ma mairie, j'ai pris contact avec l'association SOLIHA.

Une ergothérapeute est venue étudier avec moi les possibilités d'adaptation et m'a aidée à préciser mes besoins». SOLIHA a préconisé le remplacement de la baignoire par une douche et la mise en sécurité du réseau électrique. Une estimation des travaux a été établie et les financements possibles recherchés. «Aujourd'hui, j'utilise ma salle d'eau en toute sécurité et ça me change la vie ! »

→ Mme YD. 78 ans retraitée

“ Suite à un accident, M. VP doit vivre en fauteuil roulant et son logement doit être adapté. À sa demande, le technicien spécialisé de l'association SOLIHA est venu réaliser un diagnostic et proposer l'aménagement des accès au pavillon et l'adaptation de la cuisine et de la salle d'eau. «Sur la base du projet que j'ai validé, SOLIHA m'a aidé à mobiliser les financements auxquels j'avais droit ». «J'ai plaisir à recevoir, cuisiner. Mon autonomie, je l'ai retrouvée.»

→ M. VP. 35 ans, propriétaire de son logement

NOUS VOUS AIDONS À RESTER

AUTONOME

DANS VOTRE LOGEMENT EN L'ADAPTANT À VOS BESOINS



AVEC VOUS, NOUS ÉLABORONS UN PROJET ADAPTÉ À VOS BESOINS

Visite à domicile d'un technicien spécialisé et/ou d'un ergothérapeute :

- > **Évaluation de vos besoins**
- > **Conseils et élaboration**, avec vous, du projet d'aménagement
- > **Définition** d'un programme de travaux
- > **Estimation** des coûts de travaux



NOUS VOUS AIDONS À FINANCER VOS TRAVAUX

- > **Informations utiles** sur les sources de financement que vous pouvez mobiliser
- > **Conseils sur les aspects administratifs**, réglementaires et juridiques de votre projet
- > **Constitution et dépôts des dossiers administratifs** et des demandes de subventions en lien avec nos partenaires (caisses de retraite, département, MDPH, CCAS, ...)
- > **Vérification des devis** et validation des factures



ATTENTION :

Pour bénéficier des subventions identifiées, ne commencez pas vos travaux avant l'accord des financeurs.

